

# La Commission administrative et le fichier juif de la Gestapo

La liste des „Juifs d'origine polonaise“ a été retrouvée aux Archives nationales: elle fut envoyée en 1941 à la Gestapo

Denis Scuto

Connaissez-vous Ida Wonagus? Ida était une jeune Luxembourgeoise de 26 ans en 1940, née à Luxembourg. Etant juive, elle avait réussi à émigrer le 7 novembre 1940, avec son mari Aaron Salomon et ses deux enfants Alex et Isidor, du Grand-Duché vers la République dominicaine en passant par Lisbonne et New York.<sup>1</sup> Ses deux frères Joseph et Max avaient eux aussi les papiers nécessaires, mais leur mère, Rachel, 70 ans, ne reçut pas de passeport. Voilà pourquoi les deux frères restèrent auprès d'elle.



Photo de Jakob Finkelstein sur sa déclaration d'arrivée à Differdange en 1928

Un an plus tard, ils sont assignés au travail forcé sur l'autoroute de Wittlich. Tous les trois font partie du premier convoi vers l'est qui part de Luxembourg au ghetto de Litzmannstadt (Lodz) et sont des victimes de la Shoah.

Où alors Jakob Finkelstein? Jakob, né à Lublin en Pologne, émigra à l'âge de 24 ans à Differdange et y tenait un salon de coiffure.<sup>2</sup> Evacué après l'invasion du pays à Wiltz, il revient en juin 1940 à Differdange et continue à travailler comme coiffeur. Comme Joseph et Max Wonagus et 50 autres „arbeitsfähige“ Juifs il est interné au „Reichsautobahn-lager“ de Greimerath en septembre 1941 et déporté avec toute sa famille le 16 octobre 1941.<sup>3</sup> Sa mère Esther meurt au ghetto de Lodz, sa fille Rachel probablement à Theresienstadt, Jakob, son épouse Perla et son fils Julius sont vraisemblablement gazés à Chelmo.

Où encore Jakob Hirschhorn? Il est né à Lodz en 1914. Il avait émigré en 1919 de Pologne à Wawern en Sarre.<sup>4</sup> Son père et son frère sont expulsés par l'Allemagne nazie vers la Pologne en octobre 1938. Jakob avait immigré au Luxembourg peu avant et travaille comme domestique agricole à Osweiler. Mais il n'arrive pas à quitter le pays après le 10 mai, ne disposant pas de visa pour l'Amérique latine. Comme pour Jakob Finkelstein, Joseph et Max, le chemin de Jakob Hirschhorn mène du travail forcé à Greimerath au ghetto de Lodz, le 16 octobre 1940, avec 300 autres Juifs de Luxembourg et 200 de la région de Trèves. A Lodz, où il retrouve son père Aaron, sa mère Sara et son frère Norbert, il survit avec beaucoup de chance ensemble avec son épouse Halina, alors que son frère est un rescapé d'Auschwitz.

## Trois destins parmi 480

Ce que ces trois ont en commun? Ils se trouvent tous sur la même liste de „Juden polnischer Abstammung“. Il y a 75 ans, le 21 novembre 1940, la Commission administrative et le Service luxembourgeois de la Police des étrangers ont transmis une liste de 480 „unabgemeldeten polnische Juden“ (sic) au Chef der Zivilverwaltung (CdZ), le Gauleiter Gustav Simon. Une liste qui a vu le jour suite au zèle de la Police des étrangers et de la Commission administrative.<sup>5</sup>

Je l'ai retrouvée il y a deux semaines aux Archives nationales de Luxembourg, où elle figure dans un dossier accessible au public et aux chercheurs depuis les années 1980. La liste est utilisée, comme je peux maintenant le prouver sources d'archives à l'appui, non seulement par la Zivilverwaltung. Le CdZ la transmet en mars 1941 à la Gestapo, donnant à celle-ci la possibilité de compléter la „Judenkartei Luxemburg“. Avec l'aide de ce fichier juif, les Juifs sont répertoriés, internés, déportés.<sup>6</sup>

## Mais une chose après l'autre

L'existence de cette liste était connue, mais la liste elle-même avec les noms ne l'était pas. Depuis les années 1980 et les travaux de Paul Dostert et de Paul Cerf, cette liste a soulevé maintes questions. Je l'avais cherchée il y a deux ans, dans le fonds du CdZ aux Archives, dans le cadre de mon article sur l'affaire de la liste au *Tageblatt* (13.3.2013) et au *Jeudi* (14.3.2013). Sans succès. J'ai supposé qu'elle avait été détruite ou se trouvait quelque part dans des archives allemandes. Jusqu'à ce que je la retrouve il y a deux semaines, aux Archives nationales de Luxembourg. Dans le fonds du Chef der Zivilverwaltung qui est un des fonds les plus volumineux.

C'est une conversation avec l'archiviste de la Chambre des Députés, Christine Mayr, qui m'a mis sur la piste. En ce qui concerne la pétition à Hitler du 1<sup>er</sup> août 1940, nous discutons de logiques archivistiques, d'original et de copie – à la Chambre ne se trouve qu'une copie de ladite pétition. En faisant le lien avec la liste, tout m'apparut soudainement si clair que, comme souvent, je me posais la question pourquoi je n'y avais pas pensé plus tôt. Le CdZ avait posé en septembre 1940 à la Commission administrative une demande concernant le „Ausweiswesen“ et les „Reichsdeutsche“ à Luxembourg. Lorsque, à la fin de cette correspondance, la liste des „Juifs polonais“ fut envoyée au CdZ, elle fut logiquement réceptionnée et archivée dans le même département, celui du „Passwesen“. Grâce au nouvel inventaire en ligne du CdZ qui décrit le fonds de façon plus précise – merci aux archivistes pour l'excellent travail – j'avais vite fait un choix dans les

323 dossiers du „Pass- und Meldewesen (1938-1944)“: cinq dossiers traitant à la fois la question des passeports et de la police des étrangers. C'est dans le dossier CdZ-A-3020 („Ausländer - Erfassung sowie Anwendung der Ausländerpolizei“, p. 418-438) qu'elle se trouve: „Verzeichnis der hierlands angemeldeten Juden polnischer Abstammung in alphabetischer Reihenfolge und nach Ortschaften geordnet“, 480 personnes recensées avec nom, prénom, date de naissance, profession et domicile. Comme on le constate en parcourant la liste, beaucoup de noms inconnus jusqu'à aujourd'hui, y apparaissent.

## Une liste pour le „Judenreferat“ de la Gestapo

Ce qui fut mon hypothèse dès le début fut confirmé. Cette liste n'alla pas seulement au Chef der Zivilverwaltung. Le CdZ la transmet le 18 mars 1941 au „Einsatzkommando der Sicherheitspolizei und des SD“ (Sicherheitsdienst), plus connu sous le nom de Gestapo. Le CdZ redemande la liste le 18 mai 1941. La Gestapo la garde jusqu'au 2 juillet 1941 puis la renvoie au CdZ. Elle profite de ces 3 mois et demi e.a. pour trouver les adresses exactes, contrôler qui parmi ces personnes se trouve encore au pays et compléter ainsi le fichier juif. Voilà une pièce supplémentaire qui souligne le degré de collaboration des autorités luxembourgeoises dans la persécution des Juifs.

Concernant le Einsatzkommando<sup>7</sup> dirigé par Himmler et Heydrich (Reichssicherheitshauptamt à Berlin), il représente un dispositif de surveillance et de terreur présent dans toute l'Europe occupée avec pour objectifs, pour citer Heydrich, la „Bekämpfung (...) des übelsten jüdisch-polnischen Verbrechertums“, „(der) allgemeinen Volks- und Staatsfeindlichkeit“ ainsi que la „Behandlung der Judenfrage“.<sup>8</sup> L'Einsatzkommando arrive à Luxembourg en août 1940 et s'installe dans la Villa Pauly à Luxembourg, dans la Villa Seligmann à Esch et dans la Villa Conter à Diekirch.<sup>9</sup> L'Einsatzkommando est subdivisé en trois sections (quatre si l'on ajoute l'administration): Geheime Staatspolizei (Gestapo), Kriminalpolizei (Kripo), Sicherheitsdienst (SD). La section II enquêta en 1940-1941 notamment contre: A. Résistants et communistes; B. Juifs, catholiques, protestants, témoins de Jéhovah. C. Déclarations antiallemandes, opposition, homosexualité.<sup>10</sup> Comme le montre en ce moment une exposition au Musée national de la Résistance à Esch, „La terreur de la Gestapo au Luxembourg“, la Gestapo, ce qui est bien connu au Grand-Duché, n'a pas seulement surveillé et enquêté, mais également arrêté, torturé, condamné et exécuté. 4.000 hommes et femmes furent déportés dans des camps de concentration et des prisons allemandes, 800 n'en revinrent pas.

Le „Judenreferat“, section II B 3 de la Gestapo était chargé de la „Regelung der Judenfrage“ et

commença en août-septembre avec l'établissement du fichier juif. C'est dans leurs bureaux à la Villa Pauly qu'arrive en mars 1941 la liste des „Juifs polonais“. Ici, également, il est important d'expliquer le contexte historique.

## Une liste née du „voraus-eilenden Gehorsam“

Comment cette liste est-elle née?<sup>11</sup> Le 11 septembre 1940, le représentant et homme de confiance du Chef der Zivilverwaltung, Dr. Münzel, s'adresse à la Commission administrative et exige qu'à l'avenir, les Reichsdeutsche soient traités comme les Luxembourgeois („luxemburgische Staatsangehörige“) et non plus comme des étrangers en matière de papiers d'identité et de Meldepflicht. Le 16 septembre, Albert Wehrer, président de la Commission administrative, transmet la directive aux Meldeämter. Le 16 octobre, le Service de la Police des étrangers fait du zèle et déplace d'emblée la question dans le cadre de la politique antisémite de l'occupant, en posant la question juifs/non-juifs. Elle demande 1) comment traiter les Juifs avec un passeport d'apatrides, 2) si les Juifs allemands doivent être considérés comme Allemands, 3) que faire en cas de demande de prolongement de l'autorisation de séjour ou de demande de carte d'identité pour étrangers par des Juifs allemands, s'il faut déclarer les anciennes autorisations de séjour valides jusqu'à nouvel ordre et 4) comment procéder avec les Juifs polonais. Le conseiller de gouvernement et chef de la Police des étrangers, Emile Brisbois, suggère lui-même qu'il convient de traiter les Juifs allemands non comme des „Reichsdeutsche“

mais comme des étrangers, „da es nicht im Sinn der Verordnung des Chefs der Zivilverwaltung ist, den deutschen Juden eine Vorrangstellung zu geben“. Il reconnaît donc les ordonnances allemandes et les interprète selon le droit allemand. Le 24 octobre 1940, Albert Wehrer, président de la Commission administrative, a été démis de ses fonctions par le Gauleiter. A sa place, Louis Simmer transmet le 31 octobre les questions de Brisbois et du service de la Police des étrangers au CdZ. Le CdZ ne s'est pas encore posé la question des Juifs polonais et demande le 9 novembre le nombre de „Juden polnischer Abstammung“ se trouvant encore sur le territoire: „Über die Frage der Aufenthaltserlaubnis der polnischen Juden behalte ich mir weitere Mitteilung vor. Ich ersuche zunächst um Feststellung und Mitteilung, wieviel Juden polnischer Abstammung sich im Land aufhalten.“ La Police des étrangers établit une liste constituée d'après les noms et prénoms, dans le droit fil de la vieille propagande antisémite des noms „à consonance juive“. Pour souligner leur zèle, ils signalent qu'ils l'ont établie après examen de tous les dossiers de la Police des étrangers. Le 21 novembre, Jean Metzdorff transmet au nom de la Commission administrative la liste nominative de 471 – chiffre corrigé au crayon en 480 – „unabgemeldeten polnischen Juden“ (sic) au CdZ.

Quel est le cheminement ultérieur de la liste? Elle est d'abord utilisée par la Zivilverwaltung. Cette procédure s'achève avec la publication le 28 décembre 1940 de la „Verordnung über das Paß- und Ausweiswesen“ qui introduit au Grand-Duché l'ordonnance allemande du 5 octobre 1938. Les passeports des Juifs sont invalidés. Une validation de passeports à l'étranger exige qu'ils soient



Aaron J. Salomon, Rachel Wonagus et Ida Wonagus-Salomon posent en 1932/1933 dans le Parc de Luxembourg-ville